

Kit de remboursement anticipé **Hélios Janvier 2029**

Titre de créance complexe de droit français émis par Natixis présentant un risque de perte en capital⁽¹⁾ partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance et soumise au risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de Natixis.

Durée maximale de l'investissement conseillée : 10 ans (à partir de la Date d'Émission et en l'absence d'un remboursement automatique anticipé)

Eligibilité : contrats d'assurance vie ou capitalisation multisupport libellés en euros et en unités de compte, comptes-titres ordinaires .

Code ISIN : FR0013342268

(1) Hors frais applicables au cadre d'investissement (notamment hors droits de garde dans le cadre d'un compte-titres ordinaire) et le cas échéant ceux liés aux versements/ aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Vous être utile.

**Document à usage strictement interne
NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS**

La rédaction du document a été achevée le 15/11/2023

Cette présentation est sans valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement

Toute modification de ce document par un établissement sans l'accord de BPCE et de Natixis sera de la responsabilité de cet établissement

SOMMAIRE

- **01** Rappel des caractéristiques principales de Hélios Janvier 2029
- **02** Rappel de la formule de remboursement automatique anticipé
- **03** Evolution du sous-jacent depuis le lancement du produit
- **04** Montant du remboursement automatique anticipé
- **05** Comptage clients
- **06** Quelles offres suite à l'arrivée à échéance anticipée de Hélios Janvier 2029 ?
- **07** Communication clients et réseaux

01

Rappel des caractéristiques principales de Hélios Janvier 2029



RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU TITRE DE CRÉANCE HÉLIOS JANVIER 2029

Code ISIN FR0013342268
Instrument Financier Obligation de droit français
Émetteur NATIXIS
Sous-jacent Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5, disponible sur le site www.stoxx.com
Protection du capital Risque de perte en capital ⁽²⁾ partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Date d'Observation Initiale de l'Indice et Niveau Initial Le niveau initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés aux dates suivantes : 19, 20 et 21 décembre 2018, soit 986.1 points.
Capital Initial Désigne le montant investi par l'investisseur, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros
Date D'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé : Le 12 décembre 2023 – 1248 points
Date de Remboursement Automatique anticipé Le 12 janvier 2024
Montant⁽¹⁾ du Remboursement Automatique Anticipé 130,00 % de la valeur nominale
Publication de la valorisation www.ce.natixis.com

(1) Hors frais applicables au cadre d'investissement (notamment hors droits de garde dans le cadre d'un compte-titres ordinaire) et le cas échéant ceux liés aux versements/ aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.



02

Rappel de la formule de remboursement



DATE D'ÉVALUATION DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ : 12 DÉCEMBRE 2023

Dans l'ensemble de cette présentation, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Hélios Janvier 2029 dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

Deux options sont possibles à la Date D'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé : 12 décembre 2023

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5
n'est pas en hausse de plus de
15,00 % de son Niveau Initial



Remboursement
Automatique Anticipé
Le 12 janvier 2024 :

Aucun remboursement et
le produit continue

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5
est supérieur de plus de 15,00 % de
son Niveau Initial



Remboursement
Automatique Anticipé
Le 12 janvier 2024 :

130,00 % du Capital Initial⁽¹⁾

Il est important de rappeler que le remboursement anticipé **ne relève pas du choix de votre client**. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé et est donc réalisé automatiquement sans intervention **de la part de votre client**. Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, le produit s'arrête automatiquement.

(1) Hors frais applicables au cadre d'investissement (notamment hors droits de garde dans le cadre d'un compte-titres ordinaire) et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.



HÉLIOS JANVIER 2029 : RAPPEL DE LA FORMULE

Indice EURO ISTOXX® 70 EWD5

UN INDICE REPRÉSENTATIF DES
70 PLUS GRANDES
CAPITALISATIONS EN ZONE
EURO

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro.

UNE SOURCE DE PERFORMANCE
ET DE DIVERSIFICATION
SECTORIELLE ET
GÉOGRAPHIQUE

Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière.

UNE AMÉLIORATION
SIGNIFICATIVE DE LA FORMULE
OFFERTE AU CLIENT

L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'indice au fil de l'eau, tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. Le fait d'avoir un montant constant, et non connu au fil de l'eau, permet d'éliminer l'incertitude liée à l'estimation des dividendes futurs, et donc d'optimiser et améliorer la formule du produit par rapport à une formule indexée sur un autre indice. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2013-2023 s'élève à 3,28 %*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs ».

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est accessible entre autres sur le site de STOXX (<http://www.stoxx.com>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISX70D5 Index; code ISIN : CH0321427582).

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 a été lancé le 29 avril 2016 à un niveau de 1.008,47 points. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle.

* Source : Bloomberg



03

Hélios Janvier 2029 : Evolution du sous-jacent depuis le lancement du produit



HÉLIOS JANVIER 2029 : EVOLUTION DU SOUS-JACENT DEPUIS LE LANCEMENT DU PRODUIT

Performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 entre le 14 novembre 2013 et le 14 novembre 2023



Source: Bloomberg au 14/11/2023. L'indice a été lancé le 29 avril 2016, toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. L'indice Euro STOXX50 est calculé hors dividendes, l'indice Euro iSTOXX70 EWD5 est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.

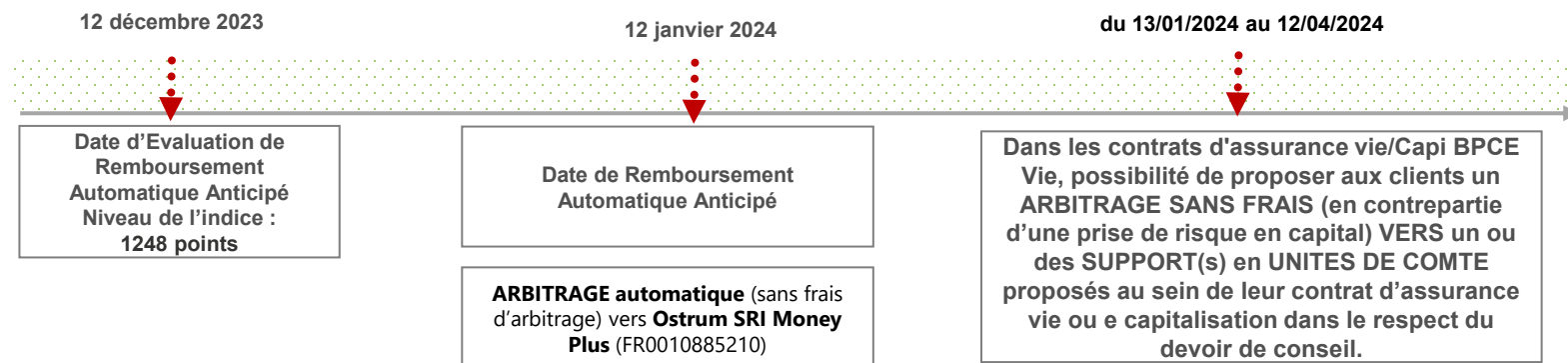


04

Montant du remboursement à la Date de Remboursement Automatique Anticipé



MONTANT DU REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ



Niveau de remboursement de Hélios Janvier 2029



130,00 % du capital initial⁽¹⁾ (hors frais et hors fiscalité) **au 12 janvier 2024**
(soit un TRA⁽²⁾ en compte-titres de 5,29 % et un TRA⁽²⁾ en assurance vie de 4,29 %)

- (1) Hors frais applicables au cadre d'investissement (notamment hors droits de garde dans le cadre d'un compte-titres ordinaire) et le cas échéant ceux liés aux versements/aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.
- (2) TRA en compte-titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte-Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement). TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.



05

Comptage clients



ENCOURS EN CTO (EUROTITRES) AU 20/11/2023

ETABLISSEMENT	ISIN	ENCOURS (€)
CE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	FR0013342268	8 700
CE PREVOYANCE AUVERGNE LIMOUSIN	FR0013342268	64 700
CE NORMANDIE	FR0013342268	441 300
CE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	FR0013342268	24 200
CE ILE-DE-FRANCE	FR0013342268	93 300
CE LANGUEDOC-ROUSSILON	FR0013342268	56 000
CE LOIRE-CENTRE	FR0013342268	69 000
CE LOIRE DRÔME ARDECHE	FR0013342268	20 000
CE GRAND EST EUROPE	FR0013342268	277 700
CE MIDI-PYRENEES	FR0013342268	28 800
CE HAUTS DE France	FR0013342268	8 500
CE RHONE ALPES	FR0013342268	40 200
BANQUE DE TAHITI	FR0013342268	192 200

Encours CTO au 20/11/2023, source EuroTitres



ENCOURS ASSURANCE-VIE AU 31/10/2023

Encours Assurance-Vie au 31/10/2023, source EVD

Caisses	Helios Janvier 2029 FR0013342268	
	Nombre de contrats	Encours
Aquitaine Poitou Charentes	1 342	6 212 481
Auvergne Limousin	1 744	7 809 581
Bourgogne Franche Comte	1 118	5 137 829
Bretagne Pays de Loire	2 422	15 733 509
Cote d'Azur	1 255	9 317 982
Grand Est Europe	4 704	32 836 229
Hauts De France	1 195	7 025 904
Ile De France	3 729	24 657 587
Languedoc Roussillon	973	4 866 970
Loire Centre	1 440	10 222 646
Loire Drome Ardeche	234	1 272 988
Midi Pyrenees	1 219	8 660 206
Normandie	3 373	24 106 146
Provence Alpes Corse	1 976	13 145 291
Rhone Alpes	2 356	14 279 529
Total Caisses d'Epargne	29 080	185 284 877
Banque Nouvelle Calédonie	0	0
Banque de Tahiti	1	221 589
Banque BCP	0	0
Total Banques Associées	1	221 589



06

Quelles offres suite à l'arrivée à échéance anticipée de Hélios Janvier 2029 ?

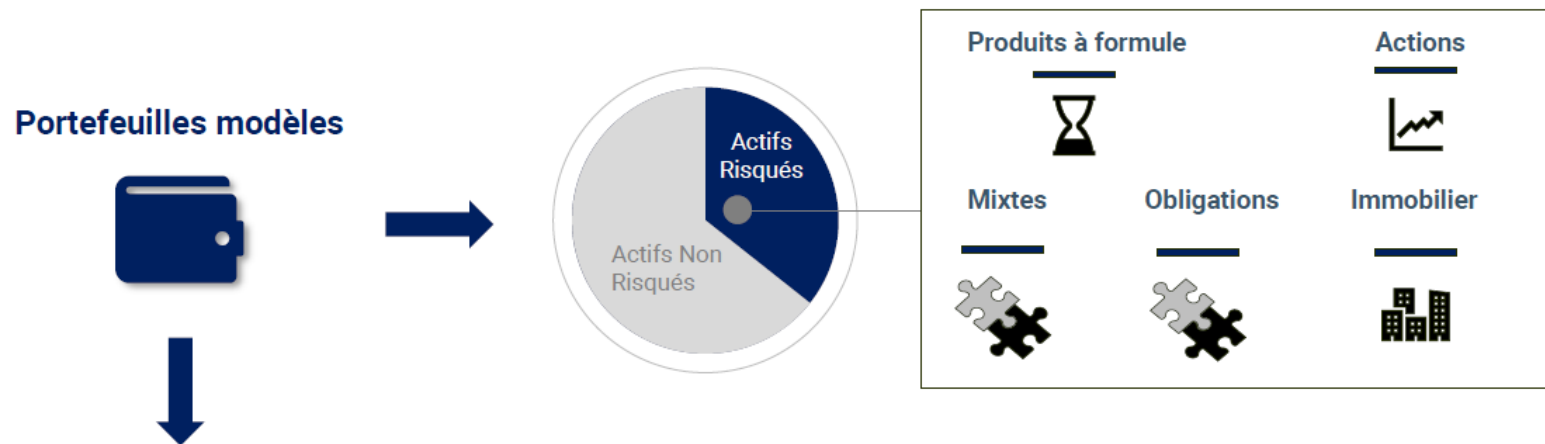
Avant de proposer un arbitrage à votre client, il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses objectifs et ses besoins, de son appétence aux risques, de sa capacité à subir des pertes et de son horizon de placement.

Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un instrument financier sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC), la Brochure Commerciale et les Conditions Définitives de ce dernier. Ces documents sont disponibles sur le site www.ce.natixis.com et sur le site <https://cib.natixis.com/home/PIMS#/kidSearch> (pour le DIC).

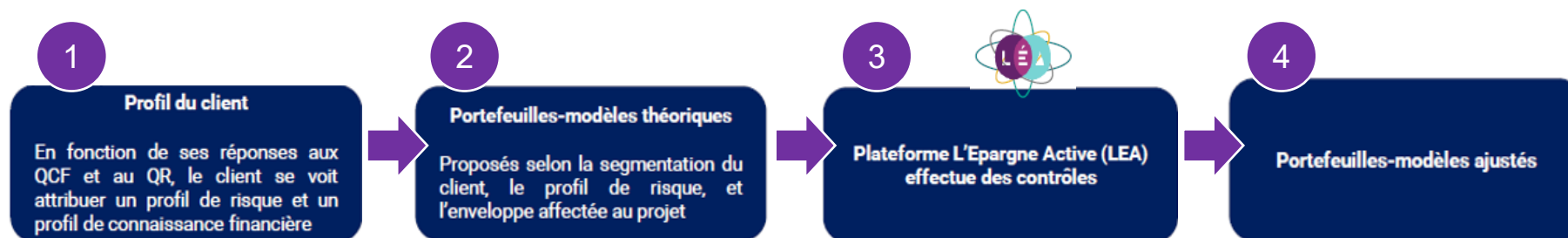


QUELLES OFFRES SUITE À L'ARRIVÉE À ÉCHÉANCE ANTICIPÉE DE HÉLIOS JANVIER 2029 ?

Parcours LEA



Les fonds issus de l'échéance de Hélios Janvier 2029 pourront être recyclés dans le cadre de EEF et des portefeuilles modèles. Chaque portefeuille modèle respecte un **niveau de risque accepté** et **déclaré** par le client au travers d'un **questionnaire de risque**. Ils dépendent également d'autres paramètres comme le segment de clientèle, les enveloppes fiscales ou encore la typologie des versements. A noter que l'investissement en instruments financiers comporte un **risque de perte en capital**.



Retrouvez le mode d'emploi détaillé sur votre espace [« Accompagnement LEA »](#)

* Les principaux risques des fonds ou des titres de créance sont à consulter dans les DICI/DIC et les Prospectus.



QUELLE OFFRE SUITE À L'ARRIVÉE À L'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE DE HÉLIOS JANVIER 2029



ELAN AVRIL 2024 (indicateur de risque 2/7)

- Obligation offrant à l'échéance une protection de l'intégralité Capital Initial. Perte en capital non mesurable en cours de vie.
- En commercialisation du 27 novembre 2023 au 5 avril 2024.
- Profil d'investisseurs dès C1 ; clientèle Grand Public
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans
- Eligibilité : contrats d'assurance vie ou capitalisation multisupport libellés en euros et en unités de comptes, comptes-titres ordinaires



ALIZÉ CONVICTIO (indicateur de risque 5/7)

- Titre de créance complexe vert de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
- En commercialisation du 8 décembre 2023 au 5 juillet 2024.
- Profil d'investisseurs dès C2 ; clientèle Premium
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans
- Eligibilité : contrats d'assurance vie ou capitalisation multisupport libellés en euros et en unités de comptes, comptes-titres ordinaires

Retrouver l'ensemble des offres temporaires sur <https://espacedefi.fr>



Offres à proposer au client sous réserve de tenir compte de sa connaissance, situation, de son expérience en matière financière, de ses objectifs et besoins et de sa tolérance aux risques.

Modalités de remboursement sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation assurés par CNP :

la valeur de rachat acquise sur le support est automatiquement arbitrée par CNP Assurances sur un support en unités de compte de type monétaire présent au contrat. Le client a alors la possibilité d'arbitrer vers un autre support UC à partir du 22/01/2023.

Rappel suite à l'arbitrage :

Possibilité de minorer le taux de frais jusqu'à 0 % si :

Réinvestissement à 100 % sur des supports UC quel que soit le support désinvesti

Modalités de remboursement sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation assurés par LMP :

Conformément à l'annexe financière spécifique du support Hélios Janvier 2029, à l'échéance du support, ce dernier sera arbitré sans frais sur le support monétaire d'attente du contrat.

Modalités de remboursement sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation assurés par BPCE Vie :

La valeur acquise d'Hélios Janvier 2029 est arbitré automatiquement et sans frais vers Ostrum SRI Money Plus (FR0010885210) proposé au sein du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, conformément aux dispositions contractuelles.

Rappel suite à l'arbitrage :

Possibilité de proposer un arbitrage sans frais (en contrepartie d'une prise de risque en capital) vers un (ou des) support(s) en unités de compte proposé(s) au sein des contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Conflits d'intérêts Potentiels : Nous attirons votre attention sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le groupe BPCE et l'émetteur Natixis, qui sont susceptibles de créer des risques de conflits d'intérêts potentiels.



DÉCOUVREZ LES SUPPORTS ET OUTILS ELAN AVRIL 2024

SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE FORMATION INTERNES

VIDEOS



« Découvrez l'essor du marché du bien-être avec un sportif de haut niveau »



« Découvrez Elan Avril 2024, impulsé par la synergie de tout le Groupe BPCE »



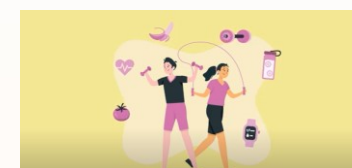
« Découvrez la nouvelle offre Elan Avril 2024 en vidéo »

EMAILING INTERNE ET INFOGRAPHIE



SUPPORTS DE COMMUNICATION EXTERNE

VIDEO



« Découvrez l'indice iEdge Health and Wellbeing Transatlantic SDG 5% DN en vidéo ! »

SUPPORTS DE MARKETING DIRECT



Affiches



Emailing Client

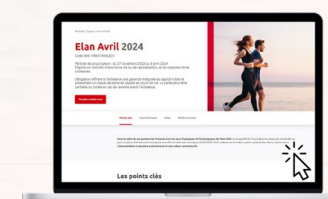


Bannières



Signature

SITE CAISSE D'EPARGNE



07

Communication clients et réseaux

Avant de proposer un arbitrage à votre client, il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses objectifs et ses besoins, de son appétence aux risques, de sa capacité à subir des pertes et de son horizon de placement.

Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un instrument financier sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC), la Brochure Commerciale et les Conditions Définitives de ce dernier. Ces documents sont disponibles sur le site www.ce.natixis.com et sur le site <https://cib.natixis.com/home/PIMS#/kidSearch> (pour le DIC).



COMMUNICATION CLIENTS ET RÉSEAUX

Communication Réseau : décembre 2023

- Kit de remboursement anticipé* du titre de créance Hélios Janvier 2029
- Mise à disposition de la communication réseau sur l'espace DEFI

Communication Clients : décembre 2023

➤ Dans le cadre du CTO

- Envoi d'un courrier par les Caisses d'Epargne relatif au remboursement anticipé du 12 janvier 2024.

➤ Dans le cadre de l'Assurance Vie

Contrats CNP Assurances et BPCE Vie

- Envoi d'une notification mail aux clients Premium

* Les principaux risques des titres de créance sont à consulter dans les DIC et les Prospectus.



AVERTISSEMENT

Ce document est à usage strictement interne; il est strictement informatif et confidentiel. Ce document est exclusivement destiné à un usage interne au sein des réseaux Caisses d'Epargne. Les informations contenues dans ce document ont été établies par Natixis pour le seul besoin de formation des conseillers dédiés du réseau Caisse Epargne. Natixis accepte de mettre ce document à disposition desdits conseillers qui s'engagent à ne pas le réutiliser, le reproduire ou le diffuser à un tiers. Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction. Ce document est fourni à chaque destinataire à titre d'information, il ne comporte aucune offre d'achat ou de vente d'instruments financiers ni aucune prestation de conseil, notamment en matière de service d'investissement, et ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé en interne et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un client ou à un tiers en particulier. Il ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Ce document ne constitue pas non plus une recherche en investissement ni un rapport de recherche indépendant.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations y figurant ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux clients, aux clients potentiels et plus généralement à tout tiers. Natixis ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations contenues dans ce document, notamment mais non exclusivement les chiffres, performances, simulations, taux, risques sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Natixis à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur, de ce fait, la performance nette pour le client peut donc être négative. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les affirmations, hypothèses et opinions contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmations, hypothèses et opinions contenus dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

En tout état de cause, il appartient à chaque destinataire de ce document de recueillir les avis internes et externes nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour procéder à une évaluation indépendante des informations contenues dans ce document afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

En conséquence Natixis décline toute responsabilité :

- en cas d'imprécision, inexactitude, erreur ou omission portant sur des informations disponibles ;
- pour tous dommages, directs et/ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, nature ou conséquences, provoqués à raison de l'accès à ce document ;
- de décision prises sur la base d'une information contenue dans ce document et de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers non destinataire de ce document.

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

